



Ma femme touche l'api et moi je recois une oqtf

Par **pipo31**, le **30/01/2010 à 19:42**

Bonjour,rnrn je me permet de recomposé ma question sous une autre forme,rnrn je suis d'origine algerien marié avec une fracaïse en 2007,j'ai eu ma carte d'un an vie privie et familiale,apres une petite dispute avec ma femme,et une petite repture,on revie tjr ensemble,ma femme a demmandé l'API qua na pas arrêté jusqu'a maintenant,rn cette année je recois une OQTF parce que ils disent que je vis pas avec ma femme et elle veut demandé le divorce que ce n'est pas le cas,avec toutes les facture en commun et les photo et les temoignage mon avocat vas faire une requette a la CA cette semaine,rnrn je voudrais savoir esque ils sont le droit de faire ca (la préfecture) et sur quelle base ils ont fait ca,rnrn merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **30/01/2010 à 19:53**

Bonjour,rnrnVous avez déjà eu plusieurs réponses à votre question. Il n'y a rien d'autre à ajouter.rnrnrnCDT

Par **pipo31**, le **30/01/2010 à 19:56**

merci de votre réponse,rnrn je voudrais savoir les avis des autre personne aussi,rnrn peut etre ca va me donné des aidé,car ce que je vis est injuste,on dirai que je suis un criminel,rnrn merci

Par **Marion2**, le **30/01/2010 à 20:01**

Vous avez déjà eu des réponses de plusieurs personnes.rnrnVous avez quand même déposé une main-courante auprès de la gendarmerie après que votre épouse ait quitté le domicile conjugal....rnrnEnsuite votre épouse a demandé l'API !!!

Par **pipo31**, le **30/01/2010 à 20:07**

bonjourrnrn c'est vrais que j'ai deposé la main courant suite au conseil du policier,ou j'ai déclaré que je déposé la main courant,mais d'après mon avocat c pas ça sur lequel la préfecture a pris en charge,c'est la déclaration a la caf.rnrn on s'est déchiré pour un moment vraiment minim,mais on a vécu ensemble depuis 2 ans et demi,rnrn merci